

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR

Code Postal 13 320

L'an deux mille vingt-trois, le 12 juin

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

N°23.03.25

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 6 juin

| | |
|---------------|----|
| Présents | 26 |
| Pouvoirs | 6 |
| Absent Excusé | 1 |

MEMBRES PRESENTS : Richard MALLIÉ, Mathieu PIETRI, Corinne LE MEUT, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Stéphane PIERRACCINI, Maëva GAUTELIER, Joseph CASSARO, Dominique BIECHE, Roger MOSSÉ, Pierre MARROC, François DENIAU, Evelyne LOUIS, Marie-Christine RODRIGUEZ, Catherine FOULON, Marie-Pierre VITIELLO, Patricia COTTI, Jean-François CAIRE, Julien ESTERINI, Camille GAIDO, René ALBERICCI, Geneviève MARTIN, Michèle DECHAUD, Julien BOULARD.

POUVOIRS : Véronique GARNIER à Richard MALLIÉ, Catherine BIENFAIT à Mathieu PIETRI, Hortense MALLIÉ à Corinne LE MEUT, Florian PARIS à Yann PERTUISEL, Philippe CANOBIO à René ALBERICCI, Saïd ACHACHE à Geneviève MARTIN.

ABSENT EXCUSÉ : Hervé CAYLA.

Camille GAIDO a été élue secrétaire.

OBJET :
EXAMEN DU COMPTE
DE GESTION DU
BUDGET DE LA
COMMUNE EXERCICE
2022

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-31, L.3312-5, L.4312-8, L5211-36 et L5217-10-10 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la délibération n° 22.03.11 du 28 mars 2022 portant adoption du budget primitif de la commune pour l'année 2022 ;

Vu la délibération n° 22.06.17 du 27 juin 2022 approuvant la décision modificative n°1 du budget de la commune pour l'année 2022 ;

Vu la délibération n° 22.08.17 du 28 novembre 2022 approuvant la décision modificative n°2 du budget de la commune pour l'année 2022 ;

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur le Compte de Gestion 2022 établi par le Receveur Municipal ;

Considérant que le conseil municipal a entendu et débattu du Compte de Gestion 2022 au vue de la présentation par Monsieur le Maire ;



Considérant que le Compte de Gestion établi par le receveur municipal fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 6 juin 2023,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Par 30 voix pour, 2 voix contre, 0 abstention

A la Majorité,

DONNE acte à Monsieur le Maire de la présentation du compte de gestion du trésorier municipal, et de ses annexes, établis pour l'exercice 2022, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, et n'appelant ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

DECIDE d'arrêter le compte de Gestion de l'exercice 2022 ainsi qu'il suit :

| | Fonctionnement | Investissement |
|--|----------------|----------------|
| Dépenses | 16 104 229.12 | 6 096 302.36 |
| Recettes | 18 474 212.65 | 7 427 173.22 |
| Résultats | 2 369 983.53 | 1 330 870.86 |
| Résultat de l'exercice 2022 : 3 700 854.39 | | |
| RAR 2022 : - 472 112.67 | | |
| Résultat de l'exercice : 3 228 741.72 | | |

Avec prise en compte des résultats antérieurs cumulés :

| Section | Résultats cumulés au 31.12.2021 | Affectation du résultat en 2022 | Résultats 2022 | RAR à reporter | Résultat de clôture 2022 |
|------------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|----------------|----------------|--------------------------|
| Fonctionnement | 3 897 961.50 | 2 500 000.00 | 2 369 983.53 | | 6 267 945.03 |
| Investissement | -2 450 776.67 | | 1 330 870.86 | -472 112.67 | -1 592 018.48 |
| Résultat cumulé global au 31/12/22 | | | | | + 4 675 926.55 |

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en
Sous-Préfecture le et
de la publication le



Richard MALLIÉ,
Maire.